

# CHARTRE

## RELATIONS FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES

2023 - 2024

© La reproduction même partielle de ce document sans l'accord préalable d'Effixio est strictement interdite.

**effixio**  
[www.effixio.com](http://www.effixio.com)

NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL



Depuis 2012 EFFIXIO est engagé auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du Global Compact des Nations Unies et de ses 10 principes autour des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. [www.pactemondial.org](http://www.pactemondial.org)

# sommaire

- 03 Préambule
- 04 Respect des Droits de l'Homme et des Conditions de Travail
- 05 Environnement
- 06 Bonne pratique des affaires



# Préambule



Effixio s'engage à adopter des **pratiques responsables vis-à-vis de ses fournisseurs** notamment par la **transparence de ses choix** afin de garantir la **pérennité de relations commerciales éthiques et durables**. L'impartialité et la neutralité des acheteurs et des prescripteurs est au centre de la pratique commerciale d'Effixio, engagé dans la démarche de labellisation ECOVADIS et signataire du Pacte Mondial des Nations Unies Réseau France, lequel a pour mission d'accompagner la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 et l'appropriation des Objectifs de Développement Durable (ODD) par le monde économique français.

A cet égard et dans sa démarche d'Achats Responsables, Effixio doit s'assurer que ses fournisseurs et partenaires sont également respectueux des exigences et des principes éthiques énoncés par les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, des Normes Internationales de Travail, du Respect de l'Environnement, et de la Lutte contre la Corruption.

Ces principes définissent la responsabilité de toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur, de respecter les Droits de l'homme dans l'ensemble de leurs opérations et de leur chaîne de valeurs. (source: Pacte Mondial Réseau France)

Tout accord commercial avec Effixio implique nécessairement et préalablement le respect des principes énoncés dans la présente Charte. Effixio ne contractera pas avec un interlocuteur refusant de s'engager officiellement à respecter ces principes ou qui serait en violation de ces principes.



# Respect des Droits de l'Homme et des conditions de travail

## De l'engagement au management

Le Code de Conduite initié par EFFIXIO implique que le Fournisseur s'engage à respecter les principes énoncés **dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unis (1948)** et les réglementations relatives aux conditions de travail telles qu'énoncées dans la **Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux du travail (1998)**.

Ainsi, le Fournisseur est exclu de toute relation commerciale avec Effixio s'il emploie :

- des personnes en situations irrégulière ;
- des enfants dont l'âge est inférieur aux conventions internationales et à la législation du pays dans lequel ils sont employés.

Effixio refuse de contracter avec des entreprises ou des personnes ne respectant pas les quatre droits fondamentaux énoncés par l'OIT qui sont:

- La **liberté d'association** et la reconnaissance effective du droit de négociation collective.
- L'élimination de toute forme de **travail forcé** ou obligatoire
- l'abolition effective du **travail des enfants**
- l'élimination de la **discrimination** en matière d'emploi et de profession.

## Droit à la Santé et Sécurité au Travail, Egalité des Chances

Le Fournisseur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses collaborateurs.

Le Fournisseur s'engage à promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances en matière d'emploi, de protection sociale, d'éducation et d'accès aux biens et aux services offerts au public, sans distinction fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. L'égalité des chances des groupes sous-représentés doit être encouragée.



## 2.

# Les Enjeux Environnementaux

## Une bonne gouvernance

**Membre ECOVADIS et acteur engagé du SBTi Net Zero**, Effixio prend en compte le cycle de vie de ses produits et services et en les concevant afin qu'ils soient le plus durables possibles., notamment en achetant des matériaux et des ressources provenant de sources renouvelables, en réutilisant ou en recyclant ses déchets, ou en les transférant à d'autres entreprises afin qu'elles les utilisent comme ressource.

Dans le même esprit, le Fournisseur s'engage à:

- initier les démarches visant à respecter les lois environnementales par de bonnes pratiques.
- évaluer l'impact environnemental de l'ensemble ses opérations passées, actuelles et probablement futures.
- utiliser l'énergie et l'eau de façon efficace et à s'assurer que les mesures de réduction des déchets et de la pollution mises en place sont efficaces.
- réduire la pollution, les émissions et les déchets, p. ex., les émissions provenant du transport, des fuites et des déversements d'huile, du bruit excessif, de la chaleur ou des vibrations générés par les activités de son entreprise.
- à réduire l'utilisation de toutes les matières premières, de l'énergie et des fournitures.
- sensibiliser, encourager la participation et former les employés concernant les questions environnementales.
- s'attendre à des normes environnementales similaires de la part de tous les fournisseurs et entrepreneurs.
- aider ses clients à utiliser des produits et services d'une façon sensible à l'environnement.
- accepter l'engagement envers des principes environnementaux et l'amélioration continue des objectifs environnementaux.



**Les principes généraux**

Le Code de Bonnes Pratiques des Affaires d'Effixio est destiné à accompagner son évolution. Elle ne remplace en aucun cas la législation nationale et internationale applicable que nous avons l'obligation de respecter.

Ce Code s'applique à l'ensemble des collaborateurs d'Effixio en France et à l'international et ce, pour l'ensemble de ses activités en interne ou avec les tiers (sous-traitants et fournisseurs). Effixio souhaite travailler aux côtés de partenaires qui partagent ses valeurs. L'application effective par toutes les parties prenantes des principes et règles énoncés dans le présent Code de Bonnes Pratiques des Affaires est par conséquent un élément important dans le choix des relations d'affaires.

La volonté entrepreneuriale des dirigeants et des collaborateurs d'Effixio s'est toujours appuyée sur le principe de faire des affaires dans le respect des individus et des règles du jeu.

Notre aspiration à être et à rester une société de référence et notre mission de créer des services sont indissociables de notre pratique de conduite commerciale.

Nous espérons que ce Code de Bonnes Pratiques des Affaires qui se veut en concordance avec les principes fondamentaux du Pacte Mondial de l'ONU\* auquel Effixio a adhéré en 2012, nous permettra de partager largement l'esprit et les valeurs d'Effixio.

*\*Le Pacte mondial de l'ONU ou Global Compact invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de 10 principes fondamentaux universels dans les domaines des droits de l'homme, des normes internationales du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption ([www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org)).*



**La Probité des Pratiques**

Ainsi, en matière de pratiques commerciales, Effixio souhaite l'engagement sans faille de ses partenaires concernant:

**1) La probité dans la lutte contre la corruption:** Effixio refuse toute forme de corruption en agissant de manière intègre.

Notre conduite vise à respecter pleinement l'ensemble des lois et règlements anticorruption en vigueur. De ce fait nous nous engageons à ne jamais accorder ou recevoir de pots-de-vin ou de commissions occultes et à ne jamais prendre part directement ou indirectement à des actes de corruption.

**2) Respecter les règles de concurrence loyale.**

Effixio pratique une concurrence loyale et doit sa réussite à la qualité de ses prestations et de ses collaborateurs, jamais par l'utilisation de pratiques commerciales déloyales.

Ces règles de concurrence peuvent varier d'un marché ou d'un pays à l'autre, mais leur objectif commun est de préserver une concurrence libre et ouverte et de promouvoir un marché concurrentiel.

**3) Lutte contre l'évasion fiscale, la fraude et le blanchiment d'argent.**

Enfin, Effixio a intégré sa stratégie anti-corruption dans le cadre élargi de sa RSE, condition *sine qua non* de son fonctionnement et de sa relation avec les parties prenantes mais aussi les collaborateurs. Nous réaffirmons notre adhésion et notre soutien au Pacte Mondial de l'ONU, qui stipule d'agir contre la corruption sous toutes ses formes et la formalise au travers de codes de conduite, plans de vigilance et chartes d'engagement fournisseurs.

**4) Protection des données sensibles:** Effixio a mis en place un protocole ISMS interne afin de garantir pleinement la protection des données sensibles de ses clients et fournisseurs.

